

Il a posé une question au sujet d'hommes et de femmes qui non seulement ne violent pas la loi mais qui sont de bons citoyens auxquels il s'intéresse. La question de privilège porte sur ce que le ministre a dit exactement. Je n'ai pas les bleus sous les yeux mais j'ai parfaitement retenu le sens de ses paroles. Le ministre a répondu que le député de Sudbury . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . que le député de Nickel Belt cherchait à protéger ceux qui enfreignent la loi au lieu de s'attaquer aux problèmes du ministère des Postes. Monsieur l'Orateur, c'est porter une accusation très grave que de dire qu'un député cherche à donner son appui aux transgresseurs de la loi. Jamais à ma connaissance, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, le député de Nickel Belt n'a adopté cette position et l'allusion injustifiée du ministre n'a rien à voir avec la question que le député de mon parti a posée en toute conscience pour une très bonne raison.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je devrai examiner le compte rendu. On prétend que dans sa réponse le ministre a d'une certaine façon imputé des motifs douteux au député de Nickel Belt. Je crois comprendre que le ministre a dit dans sa réponse que s'il l'avait fait ce n'était pas intentionnellement; il voulait dire qu'il se demandait si tel n'était pas le cas. Je l'ignore.

● (1512)

Nous devons tout d'abord lire le compte rendu et ensuite étudier ce qu'a dit le ministre aujourd'hui pour savoir si en fait la question de privilège est bien fondée. Je m'en chargerai et nous pourrions reprendre la question à la Chambre demain, après que nous aurons pu étudier le compte rendu.

M. HORNER—LES CHIFFRES FIGURANT DANS UNE MOTION FORMULÉE EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour protester contre les abus qui ont été faits aujourd'hui, spécialement à mon égard, des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Cet article a été réadopté à la Chambre des communes en 1975, pour permettre à l'opposition ou aux membres du gouvernement d'attirer l'attention d'un ministre sur des questions urgentes et importantes. Mais on s'en sert à présent pour lancer de fausses accusations contre les ministres ou pour mettre en doute leur parole, comme cela a été le cas aujourd'hui à propos des chiffres cités concernant le secteur manufacturier. Il y a plus de travailleurs employés aujourd'hui dans ce secteur qu'il y en a jamais eu jusqu'ici au Canada. On en compte en effet 2,006,000 soit 130,000 de plus que l'année dernière.

Ce sont les chiffres de Statistique Canada, et je les ai sous la main. Pourquoi les ai-je sur moi? Parce que je sais très bien

Privilège—M. Horner

qu'on commet des abus à propos de l'article 43 du Règlement. Le député de Prince-Edward-Hastings (M. Hees) et moi avons eu une discussion hier pendant la période des questions, si vous vous en souvenez. Il est facile de le vérifier au compte rendu. Il pensait avoir perdu ce round et il est revenu à l'attaque à propos des chiffres du secteur manufacturier, sous le couvert de l'article 43 du Règlement, qui ne me permet pas de prendre la parole pour rectifier ce qu'il a dit.

Il n'a pas osé me poser une question là-dessus aujourd'hui, et il préfère se servir de ce moyen détourné. C'est un vieux boxeur, mais on voit venir le coup, aussi . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Horner: En tant que membres de la Chambre des communes, monsieur l'Orateur, nous devons vous aider à créer un semblant de justice afin que le public canadien ait un tableau exact de ce qui se passe dans notre pays. Vous ne pouvez permettre que l'on ait recours à l'article 43 du Règlement pour mettre en doute la parole des ministres, sans que ces derniers puissent se défendre. Je crois sincèrement que les accusations faites par le député sur la question des chiffres du secteur manufacturier jettent le discrédit sur ma parole. Je ne saurais le tolérer, car je n'ai pas tort, j'ai les chiffres ici. Et vous, monsieur l'Orateur, vous ne pouvez créer le climat de bonne volonté qui convienne à des discussions rationnelles, si l'on continue à abuser ainsi des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, pour commencer, le ministre a entamé le débat en se fondant sur une fausse prémisse. Il a prétendu que j'avais l'impression d'avoir perdu le débat hier. Je l'ai emporté haut la main.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Deuxièmement, j'ai basé la question que j'ai posée hier et la motion que j'ai présentée aujourd'hui aux termes de l'article 43 du Règlement sur des statistiques publiées par son propre ministère, Statistique Canada. Ces chiffres ont été publiés tout dernièrement, et ils indiquent que dans le secteur manufacturier au Canada 11,000 emplois ont été perdus chaque mois, en septembre et en octobre.

Une voix: Quelle année?

M. Hees: Cette année. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, qu'une perte de 11,000 emplois par mois représente 130,000 emplois par année.

J'aimerais répéter la question qui se fonde sur ces chiffres et que j'ai posée hier au ministre. Vous pourrez voir les chiffres que j'ai utilisés et que j'utilise encore une fois aujourd'hui. Voici la question que je lui ai posée hier et que j'ai répétée au début de ma motion aujourd'hui. J'ai dit: